



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE
D'EURE-ET-LOIR



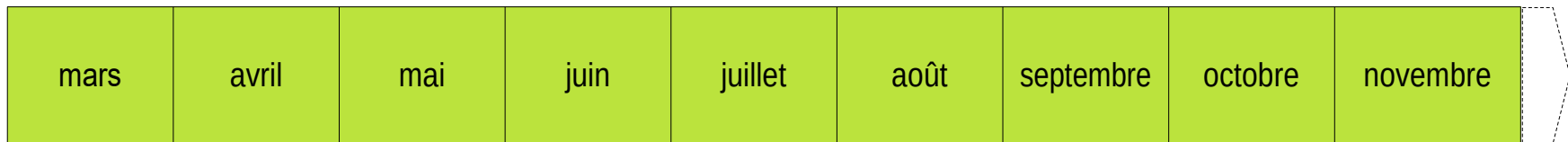
CAMPAGNE PAC 2020

Quelques éléments de rappel concernant
les SIE et les successions culturelles

Surface d'intérêt écologique



~~⊗~~ Périodes de présence obligatoire :



→
Jachères classiques : 1^{er} mars – 31 août

→
Jachères mellifères : 15 avril – 15 octobre
(mélange de 5 espèces éligibles)

→
Cultures dérobées : 20 août – 14 octobre
(mélange de 2 espèces éligibles)

Surface d'intérêt écologique

Rappel : interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sur :

- Jachères (y compris mellifères)
- Cultures dérobées
- Cultures plantes fixant l'azote
- Bandes le long des forêts avec production
- Miscanthus

- L'interdiction s'applique durant la période de présence obligatoire de la SIE.
- Pour les cultures dérobées en sous-semis, interdiction durant 8 semaines ou jusqu'au semis de la culture principale suivante
- Pour les couverts présents sur plusieurs années, logique d'interdiction annuelle
- Dans Télépac, l'exploitant atteste être informé de cette interdiction (si vous oubliez de cocher la case : taux SIE = 0 %)**



PREFETE
D'EURE-ET-LOIR





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE
D'EURE-ET-LOIR



Successions culturelles

Rappel

 Ex de successions culturelles **autorisées** :

1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
PT	PT	PT	PT	PT	PP
PT	PT	PT	PT	J5M	PP
J5M	J5M	J5M	J5M	PT	PP

1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
J5M	J5M	J5M	J5M	J5M	PP*
J5M	J5M	J5M	J5M	J5M	J6S*

= *parcelle **non** déclarée SIE

=*parcelle **déclarée** SIE



Successions culturales

Rappel

✍ Ex de successions culturales **non autorisées** :

1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
PT	PT	PT	PT	PT	PT

= PP

1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
J5M	J5M	J5M	PT	PT	PT
J5M	J5M	J5M	PT	J5M	J5M
J5M	PT	J5M	PT	J5M	PT

une alternance de PT/J5M pendant 5 années consécutives = PP (si maintien d'un couvert herbacé)

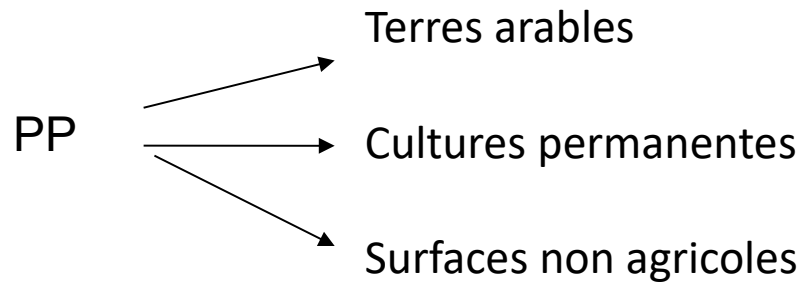
Attention, si une alerte **informative** à propos des couverts apparaît à la fin de votre déclaration, **retourner** sur le **RPG** pour **modifier le code culture** (cela suppose de se souvenir des codes cultures sur les années antérieures). Sinon il peut y avoir un impact fort sur le respect du verdissement.




Successions culturelles

Rappel

Conversion de prairies ou pâturages permanents :



 Lors de reprise de terre, vous restez assujetti au respect de l'ensemble de ces règles. Une parcelle garde son historique de succession culturelle



Pour vous aider dans la télédéclaration

✍ Couche « **couverts 2019** » dans le RPG:

(Objectif : faciliter la déclaration 2020 pour le respect des successions culturales autorisées)

- Affichage du type du couvert directement sur la parcelle
- 10 types de couvert : PT 1 à 3 ans, PT 4 ans, PT 5 ans, PP, J6S, autres cultures, herbe d'âge indéterminé, couvert indéterminé, prairie de compensation, prairie à réimplanter
- limitation de la couche aux contours de vos îlots
- Les couverts « à surveiller » apparaîtront en orange. (PT 4 et 5 ans notamment)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE
D'EURE-ET-LOIR



Contact

02 37 20 40 54 du lundi au jeudi

02 37 20 40 27 le vendredi

ddt-telepac@eure-et-loir.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE
D'EURE-ET-LOIR



Bonne déclaration